



APPEL À CANDIDATURES : CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EPS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOUBIERES - directeur académique adjoint - tristan.loubieres@ac-aix-marseille.fr
M. PASQUIER - coordinateur mouvement 2nd degré - Tél : 04 42 91 70 70 - mvt2026@ac-aix-marseille.fr
M. AMATTE - IA-IPR EPS - lionel.amatte@ac-aix-marseille.fr
M. PAULHAN - IEN en charge de la mission EPS 1er degré - yoann.paulhan@ac-aix-marseille.fr

Un poste de conseiller pédagogique départemental EPS est à pourvoir pour la rentrée 2026.

Ce poste est ouvert aux personnels enseignants du 2nd degré titulaire du CAFFA ainsi qu'aux personnels titulaires du CAPEPS (pour tous les candidats, une bonne connaissance du premier degré est un plus).

Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées,

avant le 25 juin 2026, délai de rigueur

par la voie hiérarchique à : ce.cab13@ac-aix-marseille.fr

avec copie à Monsieur Tristan LOUBIERES, directeur académique adjoint : tristan.loubieres@ac-aix-marseille.fr

et à Monsieur Yoann PAULHAN, IEN mission EPS 1^{er} degré : yoann.paulhan@ac-aix-marseille.fr



Objet : **candidature CPD EPS 2026**

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**FICHE DE POSTE CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS
au sein de la CELLULE EPS
1 poste à pourvoir à la rentrée scolaire 2026**

INTITULE DU POSTE	Conseiller(e) pédagogique départemental(e) EPS (CPD EPS)
FONCTION	Conseiller(e) du DASEN pour la mise en œuvre de l'EPS au niveau départemental pour le 1 ^{er} degré
PROFIL DES CANDIDATS	Poste ouvert aux personnels enseignants du 2nd degré titulaires du CAFFA ainsi qu'aux personnels titulaires du CAPEPS (pour tous les candidats, une bonne connaissance du premier degré est un plus)
RATTACHEMENT HIERARCHIQUE	Le poste est placé sous l'autorité du Directeur académique des Services de l'Education Nationale. Le conseiller pédagogique exerce une mission départementale en EPS au sein d'une cellule EPS composée de 4 conseillers départementaux, pilotée par le DASEN adjoint chargé du dossier EPS et par l'IEN en charge de la mission EPS 1 ^{er} degré.
LIEU D'EXERCICE	Le poste est implanté à la Direction des services départementaux des Bouches-du-Rhône, 28 Bd Charles Nédélec 13001 Marseille.
ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	Le CPD est déchargé de service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (soit 1607h annuelles) et se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. Les horaires sont répartis selon les nécessités de service . Les personnes recrutées seront soumises au règlement intérieur applicable aux personnels de la DSDEN. Des possibilités de télétravail peuvent être ouvertes sur certaines demi-journées.
MISSIONS	<u>Description des missions de conseiller pédagogique départemental en EPS :</u> Le conseiller est un référent départemental, en ce qui concerne l'organisation et l'enseignement de l'EPS dans le 1^{er} degré. Il participe aux réflexions départementales et académiques. Il assure le suivi de l'évolution des textes réglementaires et propose les outils nécessaires à leur application dans les établissements du 1 ^{er} degré. Il apporte sa contribution à la définition et au suivi de projets fédérateurs (30 min APQ, Aisance aquatique, savoir rouler à vélo, Génération 2030, Projets cadre de la Ville de Marseille etc.) auxquels sont associées les circonscriptions. Il participe aux actions d'aide et de formation initiale et continue des enseignants, des CPC, néo CPC mission EPS, des directeurs d'écoles, des professeurs des écoles, notamment dans le cadre des animations pédagogiques départementales et également à la formation de formateurs, Il travaille en étroite collaboration avec le SDJES notamment pour l'agrément des intervenants extérieurs en EPS et pour la généralisation des dispositifs tels que l'aisance aquatique et le savoir rouler à vélo. Il travaille en collaboration avec les IEN et les Conseillers pédagogiques de circonscription, l'IA IPR référent académique EPS et les partenaires ; dans le cadre de la dynamisation du sport scolaire et du déploiement des projets relatifs au dispositif Génération 2030. Il assure le suivi de groupes de travail départementaux afin de mutualiser les pratiques au sein du département dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'école primaire. Il met en œuvre des outils et des indicateurs en rapport avec l'EPS.

	<p>Il assure le suivi des agréments d'intervenants extérieurs bénévoles et rémunérés dans le domaine de l'EPS, notamment dans les activités à encadrement renforcé, au niveau des circonscriptions et du département, il suit également les conventions de partenariats et leurs évolutions</p> <p>Il assure la coordination de l'action des différents partenaires de l'école (USEP, Communes, centres de formation universitaires, fédérations sportives ...) et notamment contribue à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques (Génération 2030, Journée Olympique, Journée du Sport Scolaire, SOP)</p> <p>Il peut être amené à assister ou représenter le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, dans le cadre de certaines réunions et événements officiels, dans le domaine de l'EPS</p> <p>Il élabore des propositions de réponse à certains courriers pour le DASEN dans son domaine d'expertise</p>
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'outil informatique indispensable (mailing, Word, Excel, Power Point...) - Faire preuve de capacités rédactionnelles et avoir une bonne connaissance de la communication administrative (lettres, note au DASEN, conventions...) - Capacité à élaborer des outils et supports, des documents et des ressources Connaissance des textes (programmes, encadrement des APS, natation, sorties scolaires...) - Expertise dans l'accompagnement, la formation et dans la conduite de réunions - Capacité à s'adapter à différents publics et tâches grâce à des qualités relationnelles et professionnelles : disponibilité, écoute, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'initiative approprié aux différentes situations, discrétion, confidentialité, loyauté, capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des tâches à accomplir - Travail en lien avec différents partenaires - Aptitude au travail en équipe et à son impulsion - Connaissance du 1^{er} degré souhaitée, aptitude à travailler en inter-degré - Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle. - Appétence pour les fonctions de gestion et d'administration.
AFFECTATION	<p>L'affectation au sein de la DSDEN 13 sera établie selon une modalité provisoire au 1^{er} septembre 2026, pour une durée d'une année scolaire par un arrêté émanant de la division des personnels enseignants (DIPE). Pendant l'année 2026/2027, l'agent concerné conserve son poste obtenu à titre définitif dans l'académie (ancienne affectation).</p> <p>Sous réserve de l'avis favorable du DASEN, l'agent sera affecté à titre définitif à la DSDEN à compter du 1^{er} septembre 2027. Le poste précédent occupé sera déclaré vacant.</p>
ELEMENTS DE REMUNERATION	<p>Le conseiller pédagogique EPS perçoit une indemnité de fonctions particulières de 4850 € par an.</p>
MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Lettre de motivation et CV à transmettre par voie hiérarchique par mail à : ce.cab13@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Copie à Monsieur Tristan LOUBIERES directeur académique adjoint : tristan.loubieres@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Monsieur Yoann PAULHAN, IEN Mission EPS 1^{er} degré : yoann.paulhan@ac-aix-marseille.fr</p> <p>M. AMATTE – IA-IPR EPS - lionel.amatte@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Objet : candidature CPD EPS 2026</p> <p>Candidature à envoyer avant le 25 juin 2026 , délai de rigueur</p> <p>Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à : -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sabine MUNOT : ce.eps13-2@ac-aix-marseille.fr - Bénédicte ARZAILLER : benedicte.arzailler@ac-aix-marseille.fr.
MODALITÉS DE RECRUTEMENT	<p>Entretien de recrutement</p>